



GEMRé

Gratuité pour tous les Engins Motorisés sur l'île de Ré
1 A, Rue de Rompsay - 17139 Chagnolet
Tél. 05 46 28 97 48 - asso.gemre17@yahoo.fr -
<http://gemre.wifeo.com/>

Communiqué GEMRé du 16 Décembre 2012

GEMRé sur le port Samedi 15 Décembre 2012

Comme annoncé en milieu de semaine, des membres de l'association GEMRé, ont parcouru les rues de La Rochelle samedi dernier, 15 décembre, pour expliquer aux nombreux Rochelais, Charentais Maritimes et touristes, pourquoi le Pont de l'Ile de Ré devrait être gratuit pour tous.

Le Père Noël GEMRé, qui croit au bon sens de nos élus départementaux, distribuait des chocolats aux enfants et parents, pendant que ses lutins proposaient à la signature, la pétition demandant la **fin du racket** que constitue l'écotaxe à payer pour aller voir ses proches, parents et amis, se promener, travailler ou même chercher du travail dans l'Ile de Ré.

Voir tout simplement faire vivre l'île et participer à son développement.

L'accueil a été chaleureux (99% approuvent le but de l'Association), et les signataires de la pétition, dont certains habitants de Ré, ont apporté de nouveaux témoignages, de nouveaux arguments pour la gratuité du pont.

Au cours de ce samedi de fête, ce ne sont pas **moins de 474 signatures** qui ont été **recueillies** auprès des passants, parmi lesquels des élus de l'agglomération rochelaise.

Il appartient au Conseil Général de Charente Maritime de transformer le crédo du Père Noël GEMRE, en réalité : la fin de ce nouvel octroi qu'est la coûteuse écotaxe ! Cette écotaxe qui sert, par exemple, à acheter pour détruire des maisons préemptées à plus de 850 000 € !

Rappelons que GEMRE réclame notamment l'application du Code de l'Environnement (article L321-11), qui permet au Conseil Général de dispenser les Charentais Maritimes du paiement de l'écotaxe du Pont.

La Rochelle le 16 12 2012

Pour GEMRé
Patrick

Contact : Jean Marc JUCKER
Courriel : asso.gemre17@yahoo.fr
Web: <http://gemre.wifeo.com/>
Facebook: <http://www.facebook.com/AssociationGemRe17>